

Confidentialité

LE DISPOSITIF VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Gratuité

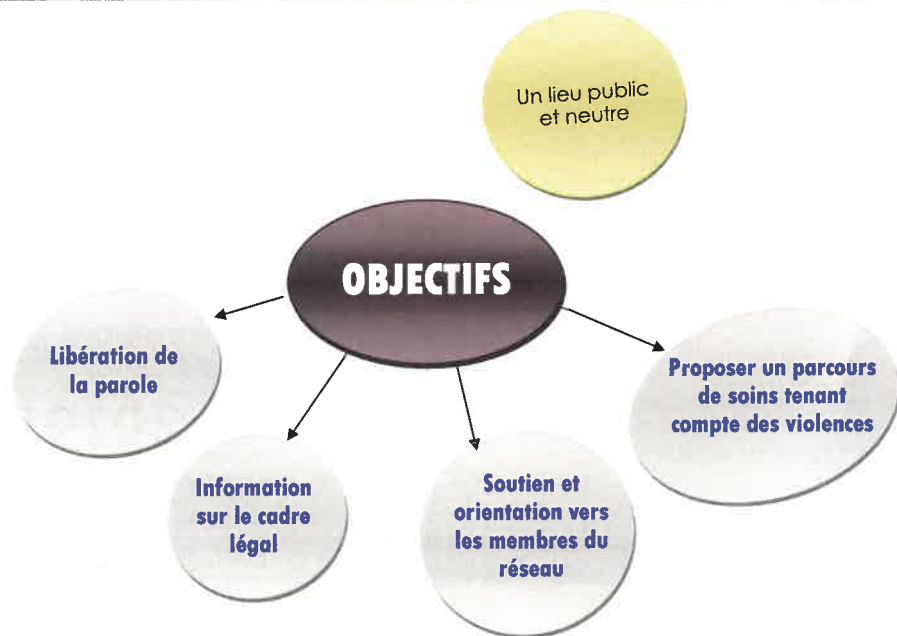
Dépistage des victimes de violences intrafamiliales aux urgences par démarche proactive (affiches, flyers) et engagement au questionnement systématique

Réactivité lors du passage aux urgences avec rendez-vous de consultation médico sociale rapide

Orientation des enfants vers la consultation pluridisciplinaire spécifiquement dédiée

Sensibilisation et information auprès du personnel soignant sur la problématique des violences conjugales et intrafamiliales : formations auprès des internes, des élèves infirmiers, du personnel soignant des urgences et du GHT, rencontres des personnels dans les services

Participation active au réseau du pays de St Malo dans la prise en charge des victimes : Planning Familial, Le Goéland, Femmes Solidaires, Police, Gendarmerie, AIS35, CDAS, CCAS de St Malo, Education Nationale,...



PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Protocole spécifique en fonction des besoins

1^{ère} consultation avec la psychologue et l'assistante sociale pour le parent victime seul afin d'éviter à l'enfant, au travers de la narration de son parent, une réactivation de souvenirs traumatiques et de modifier éventuellement ces derniers.

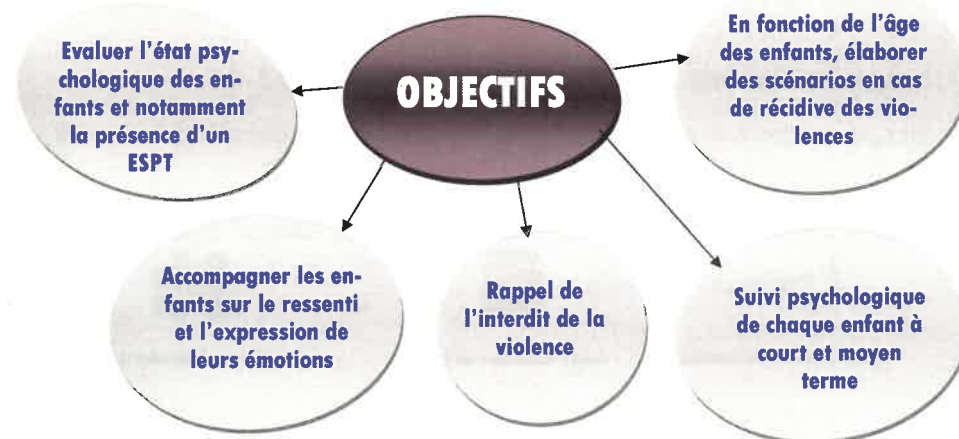
Rencontre avec la psychologue pour chaque enfant de la fratrie

Consultation pédopsychiatrique pour les femmes enceintes, pour chaque enfant de moins de 3 ans et pour tout enfant ou adolescent à la demande de la psychologue

Démarches éventuelles en lien avec la protection de l'enfance. L'UAMJ peut être sollicitée par le Procureur pour l'audition des enfants exposés

Rencontre avec le parent auteur à la demande du juge aux Affaires Familiales, dans le cadre du suivi sur la consultation de périnatalité, à la demande de l'auteur

Accompagnement du parent victime par l'assistante sociale dans ses démarches juridiques et sociales



Ce dispositif bénéficie du soutien financier d'organismes publics (ARS Bretagne, DRFIP) et privés (fondation KERING, fondation MACSF, CMB...) ce qui a nécessité pour les professionnels de se créer en association : Accompagnement Hospitalier des Victimes de Violences Conjugales et Intrafamiliales depuis 2017.

CONSULTATIONS ADULTES

Situées aux Consultations
Externes du Centre hospitalier

1 rue de la Marne
35400 St Malo

Prise de rendez-vous :
Au secrétariat du
dispositif VIF
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 17 h

02 99 21 27 90

CONSULTATIONS ENFANTS

Situées au RDC du CMPEA
(Centre Médico-Psychologique
pour l'Enfant et l'Adolescent)

7 rue de la Marne
35400 St Malo

Prise de rendez-vous :
Au secrétariat de
la Pédopsychiatrie
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 17 h

02 99 21 27 42

En cas d'urgence, conseillez à la personne de se présenter à l'accueil
des urgences de l'hôpital de St Malo.

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE RANCE EMERAUDE



Centre Hospitalier de Saint-Malo



Centre Hospitalier de Cancale



Centre Hospitalier de Dinan

KERING
FOUNDATION



MACSF

Violences Intrafamiliales Parcours de soins

Depuis mars 2015 à l'initiative d'un médecin urgentiste, d'un pédopsychiatre et du service social du Centre Hospitalier, un dispositif violences intrafamiliales a vu le jour au sein même de l'hôpital de St Malo. Ce dispositif innovant et transversal propose un parcours de soins bienveillant aux adultes et aux enfants victimes de violences intrafamiliales.

Consultations
Adultes et Enfants



Accompagnement Hospitalier des Victimes de Violences Conjugales et Intrafamiliales